

Liste des pièces et documents à fournir en prévision de la saisine du Juge aux Affaires Familiales en cas de divorce ou de séparation :

- Copie **intégrale** de l'acte de naissance de chacun des époux de moins de trois mois (**en original**)
 - > Demande en mairie du lieu de naissance ou au service central d'Etat Civil de Nantes
- Copie **intégrale** de l'acte de naissance de chaque enfant de moins de trois mois (**en original**)
- Copie **intégrale** de l'acte de mariage de moins de trois mois (**en original**)
 - > A solliciter auprès de la Mairie du lieu de célébration du mariage
- Copie du livret de famille (**toutes les pages**)
- Copie de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1
- Deux copies de la carte nationale d'identité
- Deux copies des **trois derniers bulletins de salaire**, ou attestation RSA ou attestation Pôle Emploi ou attestation de pension de retraite
- Copie du contrat de mariage
- Copie des trois derniers relevés CAF
- **Tableau récapitulatif** des revenus et charges mensuelles avec copie des **pièces justificatives** :
 - Quittance de loyer
 - Contrat de bail
 - Factures d'électricité
 - Factures de téléphone
 - Cotisations d'assurance
 - Carte Vitale
 - Carte de mutuelle
 - Justificatif des frais de scolarité
 - Frais de cantine et d'extra scolaire
- **Tableau récapitulatif d'amortissement** :
 - > des crédits à la consommation
 - > des crédits du véhicule
 - > des crédits immobiliers
- Déclaration sur l'honneur en **original, paraphée, signée et pourvue de la mention manuscrite** de l'article 441-7 du Code Pénal
- Copie des cartes grises des véhicules
- Copie du dernier avis de taxe foncière et d'habitation